



AAPPMA
Parentis-en-Born



CONCOURS DE PÊCHE AU BROCHET

ESOXCUP 2026



8 NOVEMBRE 2026

Lac de Parentis-en-Born



LE LAC DE PARENTIS-EN-BORN



UN CADRE EXCEPTIONNEL

Le lac de Parentis-en-Born possède une superficie de plus de 3 500 ha, idéale pour la pratique de la pêche sportive. Ses eaux riches abritent une population dense de carnassiers, notamment de grands brochets, attirant des passionnés de toute la France. Particularité du lac, les 42 puits de pétroles présents offrent un cadre de pêche unique en France.

UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE

Les rives sauvages et les vastes zones d'herbiers constituent des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Véritable terrain de jeu naturel, le lac accueille une grande diversité d'espèces et offre des conditions de pêche variées. Ce cadre exceptionnel séduit les compétiteurs respectueux de l'environnement, attachés à la préservation des milieux et à une pratique durable de la pêche.



LA PÊCHE AU BROCHET

Réputé pour ses spécimens trophées, le lac de Parentis-Biscarrosse est une destination incontournable pour la traque du brochet (*Esox lucius*). Grâce à la qualité de ses habitats et à une gestion raisonnée, le lac abrite une population remarquable de brochets, attirant chaque année des pêcheurs passionnés venus relever le défi. L'EsoxCup célèbre cette richesse halieutique dans un esprit de convivialité, de respect du poisson et de compétition sportive.

PRÉSENTATION & PARTENAIRES

Bonjour à tous et à toutes,

Cette année, nous organisons l'édition 2026 de notre grand concours de pêche au brochet en bateau : l'**EsoxCup**.

Ce concours aura lieu le **8 novembre 2026** sur le lac de Parentis-en-Born. Nous souhaitons récompenser chacun des participants au concours.

DEVENIR PARTENAIRE

Vous pouvez participer à notre action sous forme de dotations qui seront offertes aux participants. En devenant partenaire de l'évènement, vous mettez à l'honneur l'image de votre société.

En contrepartie nous assurons :

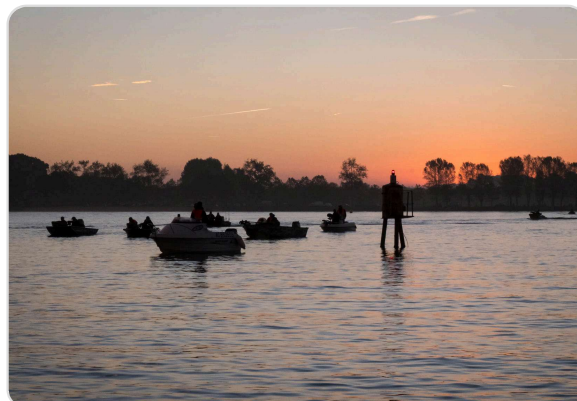
- ✓ Une mise en avant de votre visibilité tout le long de l'évènement et sa promotion (Réseaux sociaux, affiches...).
- ✓ La possibilité de présenter une équipe de compétiteurs (voir conditions ci-dessous).

NIVEAUX DE PARTENARIAT

Montant / Valeur	Avantages
2000 à 3000 €	Prise en charge d'une équipe de la marque (inscription, gardiennage bateau + communication partenaire).
3000 € et plus	Prise en charge d'une équipe de la marque (inscription, gardiennage bateau + communication partenaire + logo de la marque sur la toise officielle).

CONTACT ORGANISATION

AAPPMA Parentis-en-Born
aappma.parentisenborn.contact@gmail.com
Tél.: 06 09 82 83 91



INSCRIPTION & RÉCOMPENSES

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions et le paiement se feront obligatoirement via l'application *Fish and You* à partir du :

1^{er} Mai 2026 à 12h00

- Aucune pré-inscription n'est possible.
- La clôture des inscriptions est fixée au **30 septembre 2026 à 00h00**
- Binôme obligatoire.

Carte de pêche valide obligatoire.

Les bateaux doivent être assurés.

1 seul mineur par binôme sous réserve de fournir une autorisation du représentant légal.

Frais d'inscription :

150 € / Pêcheur

(soit 300 € par bateau)

CE QUE COMPREND L'INSCRIPTION

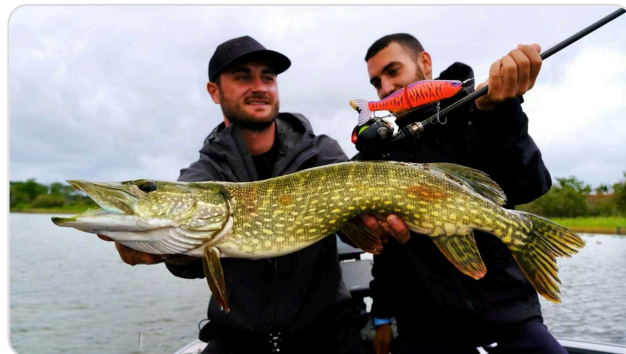
- ✓ La participation au concours.
- ✓ Exonération de la taxe de navigation.
- ✓ La sécurité et le gardiennage.
- ✓ La remise des prix et le pot de clôture.

Ne comprend pas : L'hébergement, la nourriture et la carte de pêche.

- Pas de remboursement possible en cas de désistement à moins de 15 jours du concours

- Lorsque le quota de 100 bateaux est atteint, inscription sur liste d'attente en cas de désistement parmi les inscrits.

- L'inscription est validée après réception du paiement et vérification de la validité de la carte de pêche pour le jour du concours.



RÉCOMPENSES EXCEPTIONNELLES

PLUS DE 25 000 € DE LOTS

1^{er} PRIX

CHÈQUE DE 10 000 €

PRIX SPÉCIAL BIG FISH

Un prix spécial sera attribué pour l'équipage ayant pêché le plus gros brochet du concours.

2^{ème} & 3^{ème} PRIX

SÉJOURS DE PÊCHE

à l'étranger

4^{ème} & 5^{ème} PRIX

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

Haut de gamme

Du 6^{ème} au 10^{ème} Prix : Guidages en France

Une récompense pour chaque participant !

Les bénéfices seront réinjectés en rempoissonnement dans le lac.

PROGRAMME DU 7 NOVEMBRE 2026

Rendez-vous à [Accès Nature Biscarrosse](#) (272 rue Forestière, 40600, Biscarrosse) pour le briefing et la remise des dossards (**présence obligatoire**).

HEURE	ACTIVITÉ
16h30	Remise des dossards, réglettes et numéros (caution de 20€ en espèces) Briefing Vérification de l'application Fish and You

Un gardiennage au port sera assuré pendant le briefing.

PROGRAMME DU 8 NOVEMBRE 2026

Rendez-vous au [Port du Piaou](#) à Parentis-en-Born pour le début de la compétition.

HEURE	ACTIVITÉ
8h à 08h30	Départ des bateaux en 4 vagues espacées de 10 min.
15h30 à 16h00	Retour des bateaux au port suivant la vague de départ. Ouverture des réclamations durant 30 min.
16h00 à 16h30	Restitution des dossards, réglettes et numéros Restitution de la caution
16h30 à 17h	Remise des prix (Présence obligatoire) Discours de clôture Pot de clôture

LES COMPÉTITEURS ABSENTS A LA REMISE DES PRIX NE POURRONT PRÉTENDRE AUX LOTS.



Crédit photo : L'Arbre d'Or

Quelques photos...



RÈGLEMENT & SÉCURITÉ

MODALITÉS DE PÊCHE

- Zone de pêche : la totalité du lac de Parentis-Biscarrosse à l'exclusion du canal transaquitain, des ports et chenaux d'accès.
- Pêche aux leurres **artificiels** uniquement.
- Aucun poisson au vivier. **Photo et remise à l'eau immédiate du poisson.**
- Sondeurs et technologies Live autorisés.
- **Une seule canne** en action de pêche par pêcheur.
- **Pêche à la traîne interdite.**
- **Amarrage sur les puits de pétrole interdit.**
- Épuisette à **mailles souples obligatoire.** Fishgrip interdit.
- Le jour du concours, ne pas oublier d'activer la localisation du téléphone pour le bon déroulement de l'épreuve.
- Si des compétiteurs viennent s'entraîner avant le concours, il leur est demandé d'arrêter le pré-fishing les 4 jours précédant le concours. Si l'organisation venait à constater le non-respect de cette demande, une sanction pourrait être appliquée.

SÉCURITÉ (OBLIGATOIRE)

Tous les bateaux doivent être équipés selon la réglementation en vigueur :

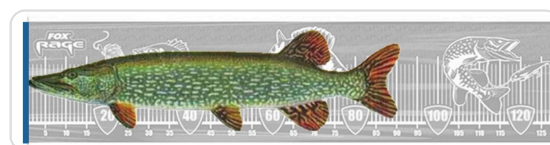
- Gilet de sauvetage (port obligatoire en navigation).
- Extincteur (même pour moteur électrique).
- Écope ou pompe de cale.
- Bout de remorquage et ancre.
- Lampe torche étanche.
- Trousse de secours conseillée.

VALIDATION DES PRISES

La validation des prises se fera par les arbitres via l'application *Fish and You*. Pour cela, chaque concurrent postera ses prises sur l'application *Fish and You* :

1. Photo du poisson sur la réglette officielle fournie avec le numéro plastifié visible.
2. Courte vidéo de la remise à l'eau du poisson.

Position requise : le poisson devra être positionné tête à gauche sur la réglette, avec le numéro visible, et maintenu de sorte que les deux extrémités du poisson soient visibles.



COMPTABILISATION DES PRISES

Le classement se fera au nombre de points cumulés par le binôme (1 mm = 1 point). Exemple : un brochet de 62 cm = 620 points. Seuls les brochets seront comptabilisés, toute autre espèce devra être immédiatement remise à l'eau.

- Taille comptabilisée : exceptionnellement à partir de 55 cm.
- Quota : seuls les 5 plus longs brochets seront pris en compte pour le binôme.
- Un bonus de 500 points sera attribué pour chaque brochet d'une taille supérieure ou égale à 100 cm.
- En cas d'égalité entre concurrents, la différence se fera au plus gros poisson puis à l'heure de prise en cas de nouvelle égalité.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL & RESPONSABILITÉ

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

Le concours respecte la législation française en vigueur et le règlement intérieur de l'AAPPMA locale. Concours en **No Kill total**.

- En s'inscrivant, les compétiteurs acceptent sans condition le présent règlement.
- Tous les concurrents doivent **obligatoirement** être en possession d'un téléphone portable en état de fonctionnement.
- Les concurrents s'engagent à respecter les règles de bonne conduite : respect des poissons capturés, respect des autres usagers du lac et respect des distances entre les bateaux.
- Tout manquement au présent règlement, action de pêche dans les réserves ou poisson relâché mort pourra entraîner un carton jaune assorti d'une pénalité de 500 points ou une disqualification, à l'appréciation de l'organisation.
- L'organisation est souveraine et responsable de l'application du présent règlement et se réserve le droit d'y apporter toutes les modifications jugées utiles.
- L'AAPPMA de Parentis-en-Born se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est insuffisant. Un remboursement sera alors proposé.
- En cas de force majeure, par exemple si les conditions météorologiques ou d'autres circonstances compromettent la sécurité des compétiteurs et conduisent à l'annulation de la compétition, les sommes versées par les concurrents seront remboursées partiellement.
- Au cours de la compétition, si les conditions météorologiques le nécessitent, l'arrêt du concours pourra être décidé par l'organisation. Le classement acquis à ce moment-là fera alors office de résultat final.
- Le jour du concours, à partir de midi, le classement sera masqué sur l'application *Fish and You*.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'AAPPMA de Parentis-en-Born décline toute responsabilité concernant tout accident survenant durant la compétition.

Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité et de navigation en vigueur, et participe à l'événement sous sa propre responsabilité.

DROIT À L'IMAGE

L'AAPPMA de Parentis-en-Born et ses partenaires sont titulaires des droits d'images et de vidéos prises durant la compétition (de l'accueil à la remise des prix). En s'inscrivant à cette compétition, les concurrents acceptent sans condition l'utilisation des droits d'images et de vidéos sur l'ensemble des supports de communication des bénéficiaires.